

DEMANDE D'ORIENTATION EN SEGPA

Pour les élèves sans PPS

LE DIRECTEUR D'ÉCOLE

- Complète le dossier (annexes 1,2,3,4,5 et 6) même en cas de désaccord de la famille.

- Envoie par voie numérique (via FileSender) à son IEN de circonscription.

Avant les vacances de février

Avant les vacances de février

LE PSYCHOLOGUE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

- Réalise le compte-rendu des éléments psychologiques, donne un avis.

- Envoie par voie numérique (via FileSender) à son IEN de circonscription ou directement à la CDOEASD par mail ou FileSender.

- En cas d'absence de CR, le psychologue informe son IEN du refus de passation de la famille ou de la transmission prochaine du CR directement à la CDOEASD.

L'IEN CIRCONSCRIPTION

- Émet un avis (annexe 8) en se référant à la grille de lecture des dossiers CDOEASD.

- Transmet le dossier par voie numérique à la CDOEASD.

Vacances de février

LA CDOEASD

- Vérifie les pièces.

- Enregistre le dossier.

- Fait le lien avec les circonscriptions pour les pièces manquantes et les résultats.

- Organise les commissions d'orientation et d'affectation.